

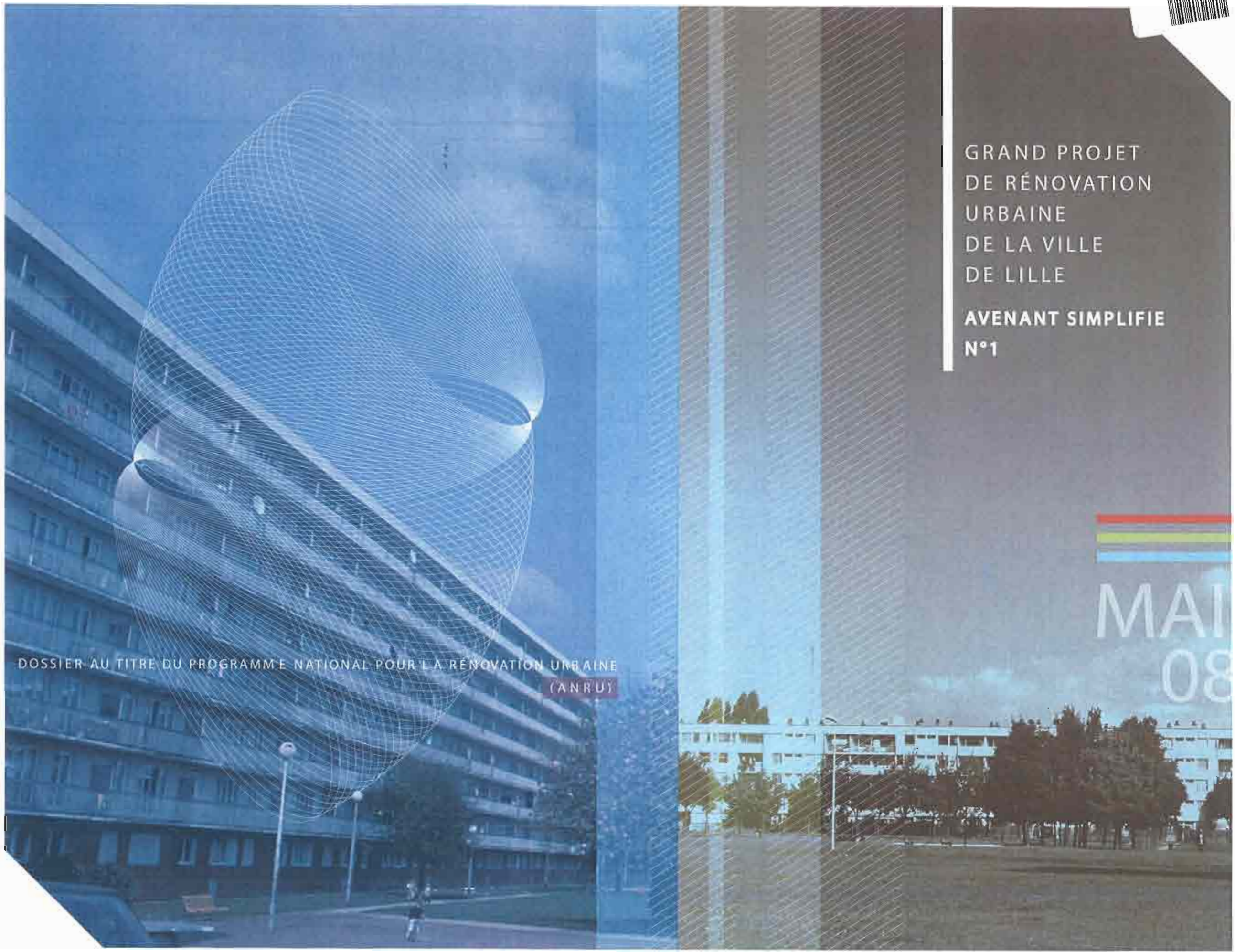
MNRU du le 26/11/08

ANRU 17111/08  
A 08009866



GRAND PROJET  
DE RÉNOVATION  
URBAINE  
DE LA VILLE  
DE LILLE

AVENANT SIMPLIFIÉ  
N°1



DOSSIER AU TITRE DU PROGRAMME NATIONAL POUR LA RÉNOVATION URBAINE  
(ANRU)

MAI  
08

## SOMMAIRE



Les signataires de l'avenant simplifié P. 5

## PARTIE I

PRÉAMBULE : Exposé des motifs et objet du présent avenant simplifié P. 11

## LES MODIFICATIONS À APPORTER AU PROJET

Modification n°1	P. 15
Modification n°2	P. 16
Modification n°3	P. 18
Modification n°4	P. 19
Modification n°5	P. 20
Modification n°6	P. 21
Modification n°7	P. 22
Modification n°8	P. 23
Modification n°9	P. 24
Modification n°10	P. 25
Modification n°11	P. 26
Modification n°12	P. 27
Modification n°13	P. 29
Modification n°14	P. 34
Modification n°15	P. 35
Modification n°16	P. 37
Modification n°17	P. 38
Modification n°18	P. 39

## PARTIE II

LE PLAN DE FINANCEMENT P. 41

---

# SIGNATAIRES



# DE L'AVENANT SIMPLIFIÉ

---

Il est convenu entre,

- L'Etat, représenté par le Préfet, responsable de la mise en œuvre de la rénovation urbaine dans le Département,
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, ci après dénommé l'ANRU ou l'Agence, représentée par son délégué territorial,
- La commune de Lille, représentée par le Maire, ci après dénommée le porteur de projet,
- La Communauté Urbaine de Lille, les bailleurs sociaux (LMH, SLE) et les maîtres d'ouvrages publics ou privés concernés (Escout Habitat, Pierres et Territoires de France, SAEM SORELI, SAEM EURALILLE, S.C.I. Fleurs de Lille, Association Foncière Logement) ci-après dénommés les maîtres d'ouvrages,
- Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais,
- La Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce qui suit :

---

---

---

---



Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du 20 mars 2007 ;

Par le présent avenant simplifié, la convention du Grand Projet de Rénovation Urbaine de la Ville de Lille, signée le 4 août 2006, et ses annexes financières sont modifiées comme suit :



PRÉAMBULE

# 01



## EXPOSÉ DES MOTIFS DU PRÉSENT AVENANT SIMPLIFIÉ

La convention du Grand Projet de Rénovation Urbaine de Lille Habitat Social (PRU n°732) a été signée le 4 août 2006.

Depuis lors, le travail de coordination des différents partenaires du projet a été poursuivi et amplifié, tant du point de vue de la définition des opérations que du point de vue de la conduite opérationnelle et financière du projet.

Ainsi toutes les concessions d'aménagement du projet ont été attribuées et une grande partie des opérations d'accession sociale et de promotion privée a été confiée à des opérateurs identifiés.

Ce travail a mis en évidence la nécessité d'apporter quelques modifications mineures à la convention, modifications relevant, au sens du règlement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, d'un avenant simplifié. Ces modifications ont été validées par le comité de pilotage du 29 octobre 2007 :

- Réalisation commune du centre social Lazare Garreau et du pôle petite enfance,
- Relocalisation de la piscine de Lille sud,
- Rue de la Briqueterie,
- Identification des maîtrises d'ouvrage,
- Application de l'article 6 de la convention.

De plus, afin de faciliter et d'optimiser l'instruction financière de certaines opérations du Projet de Rénovation Urbaine et de prendre en compte les évolutions du règlement de l'ANRU quant à la disparition de la notion de DAS partielles, certaines modifications complémentaires ont été intégrées au présent avenant :

- Découpage de lignes financières,
- Changement de famille des opérations d'accession sociale.



LES MODIFICATIONS  
DU PROJET

# 02

—

—

—

—

—

Modification n°1

**Famille concernée : 09-EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS**

**Objet : Fusion de lignes**

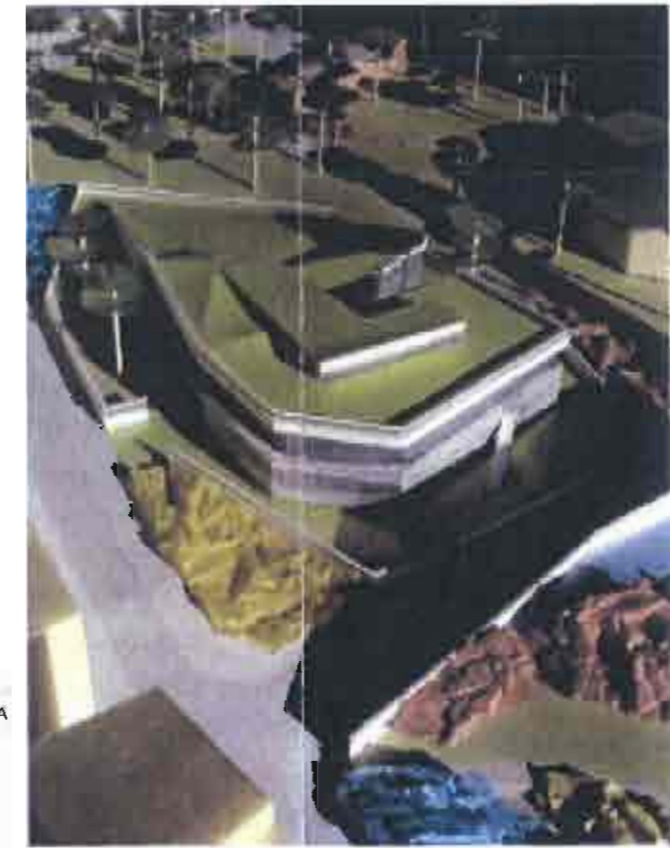
**Secteur/site : Arras Europe**

**Description de la modification :**

Le projet initial prévoyait, sur le secteur Arras Europe, la restructuration du centre social Lazare Garreau existant ainsi que la création d'un pôle petite enfance. L'approfondissement du projet a mis en évidence la nécessité de réaliser un seul et même bâtiment accueillant les deux équipements. Cet équipement sera situé en lieu et place de l'actuelle MAPE vouée à la démolition.

En conséquence, pour permettre le dépôt d'une demande de financement unique auprès des financeurs, en application du règlement de l'ANRU et conformément à l'arrêté de décision 2007-AVS-2 du comité de pilotage du 29 octobre 2007, cette modification implique la passation d'un avenant simplifié actant de la fusion des deux opérations physiques reprises à la convention.

En conséquence, l'annexe 4 de la convention financière est modifiée comme suit :



Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
09-0007-001	Restructuration et extension du centre social Lazare Garreau		Ville de Lille	861 204	361 706	42%	2008	2	3
09-0008-001	Création d'un pôle petite enfance		Ville de Lille	1 786 789	750 452	42%	2007	2	3

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
09-0015-001	centre social Lazare Garreau et pôle petite enfance		Ville de Lille	2 647 993	1 112 157	42%	2008	1	3





Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
08-0001-048	Fauvet Girel : Remembrement foncier dont dépollution		AMENAGEUR A DEFINIR	2 434 040	878 040	36%	2006	2	2
08-0001-049	Fauvet Girel : Portage (4%+impôts)		AMENAGEUR A DEFINIR	151 221	75 611	50%	2006	2	2
08-0001-050	Fauvet Girel : Assainissement		AMENAGEUR A DEFINIR	584 634	146 159	25%	2007	2	4
08-0001-051	Fauvet Girel : Rue des Jasmins prolongée		AMENAGEUR A DEFINIR	224 020	56 005	25%	2007	2	4
08-0001-052	Fauvet Girel : Rue des Roses prolongée		AMENAGEUR A DEFINIR	224 020	56 005	25%	2007	2	4
08-0001-053	Fauvet Girel : Rue des Ortensias (rue Walter)		AMENAGEUR A DEFINIR	251 212	62 803	25%	2007	2	4
08-0001-054	Fauvet Girel : Rue des Magnolias		AMENAGEUR A DEFINIR	251 212	62 803	25%	2007	2	4
08-0001-055	Fauvet Girel : Rue des Jasmins prolongée accompagnement de voirie		AMENAGEUR A DEFINIR	101 140	50 570	50%	2007	2	4
08-0001-056	Fauvet Girel : Rue des Roses prolongée accompagnement de voirie		AMENAGEUR A DEFINIR	101 140	50 570	50%	2007	2	4
08-0001-057	Fauvet Girel : Rue des Ortensias (rue Walter) accompagnement de voirie		AMENAGEUR A DEFINIR	113 415	56 707	50%	2007	2	4
08-0001-058	Fauvet Girel : Rue des Magnolias accompagnement de voirie		AMENAGEUR A DEFINIR	113 415	56 707	50%	2007	2	4

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
08-0008-001	Fauvet Girel : Remembrement foncier dont dépollution		SCI FLEURS DE LILLE	2 434 040	878 040	36%	2006	2	2
08-0008-002	Fauvet Girel : Portage (4%+impôts)		SCI FLEURS DE LILLE	151 221	75 611	50%	2006	2	2
08-0008-003	Fauvet Girel : Assainissement		SCI FLEURS DE LILLE	584 634	146 159	25%	2007	2	4
08-0008-004	Fauvet Girel : Rue des Jasmins prolongée		SCI FLEURS DE LILLE	224 020	56 005	25%	2007	2	4
08-0008-005	Fauvet Girel : Rue des Roses prolongée		SCI FLEURS DE LILLE	224 020	56 005	25%	2007	2	4
08-0008-006	Fauvet Girel : Rue des Ortensias (rue Walter)		SCI FLEURS DE LILLE	251 212	62 803	25%	2007	2	4
08-0008-007	Fauvet Girel : Rue des Magnolias		SCI FLEURS DE LILLE	251 212	62 803	25%	2007	2	4
08-0004-019	Fauvet Girel : Rue des Jasmins prolongée accompagnement de voirie		Ville de Lille	101 140	50 570	50%	2007	2	4
08-0004-020	Fauvet Girel : Rue des Roses prolongée accompagnement de voirie		Ville de Lille	101 140	50 570	50%	2007	2	4
08-0004-021	Fauvet Girel : Rue des Ortensias (rue Walter) accompagnement de voirie		Ville de Lille	113 415	56 707	50%	2007	2	4
08-0004-022	Fauvet Girel : Rue des Magnolias accompagnement de voirie		Ville de Lille	113 415	56 707	50%	2007	2	4

## Modification n°3

**Famille concernée : 08-AMENAGEMENTS**

**Objet : Découpage de lignes**

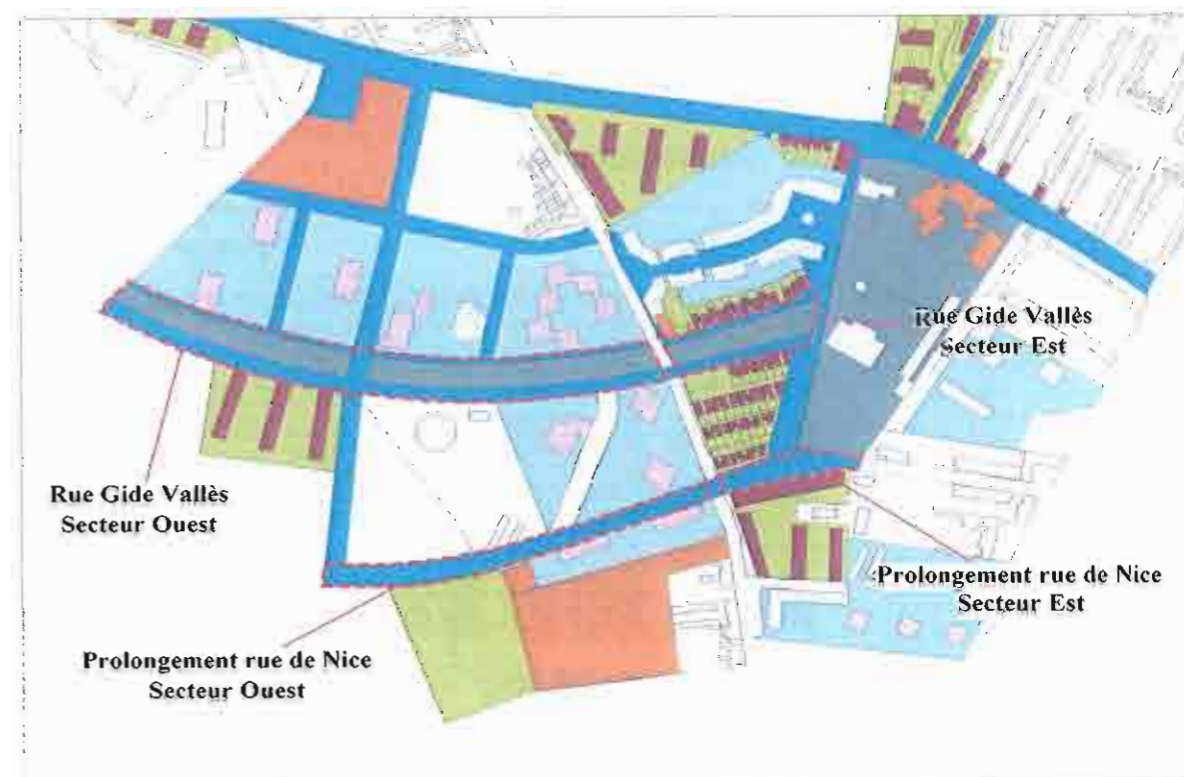
**Secteur/site : Cannes Arbrisseau**

**Description de la modification :**

L'aménagement des rues Gides Vallès et Nice, prévues à la convention, sera réalisé au travers de deux marchés distincts dissociés dans le temps.

En conséquence, pour permettre le dépôt de deux demandes de financement distinctes auprès de l'ANRU, en application du règlement de l'ANRU et conformément à l'arrêté de décision 2007-AVS-4 du comité de pilotage du 29 octobre 2007, il est nécessaire de procéder à la passation d'un avenant simplifié actant du découpage de ces opérations physiques.

En conséquence, l'annexe 4 de la convention financière est modifiée comme suit :



Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
08-0002-004	Sud de Lille Sud : Rue Gide Vallès		LMCU	1 504 140	376 035	25%	2008	1	6
08-0002-005	Sud de Lille Sud : Prolongement rue de Nice		LMCU	1 405 814	388 197	28%	2008	1	5

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
08-0002-004	Sud de Lille Sud : Rue Gide Vallès - Secteur Ouest		LMCU	1 248 892	312 223	25%	2008	1	6
08-0002-005	Sud de Lille Sud : Prolongement rue de Nice - Secteur Ouest		LMCU	1 052 926	290 751	28%	2008	1	5
08-0002-011	Sud de Lille Sud : Rue Gide Vallès - Secteur Est		LMCU	255 248	63 812	25%	2008	1	6
08-0002-012	Sud de Lille Sud : Prolongement rue de Nice - Secteur Est		LMCU	352 888	97 445	28%	2008	1	5

**Modification n°4**

**Famille concernée : 09-EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS**

**Objet : Modification mineure de programme**

**Secteur/site : Cannes Arbrisseau**

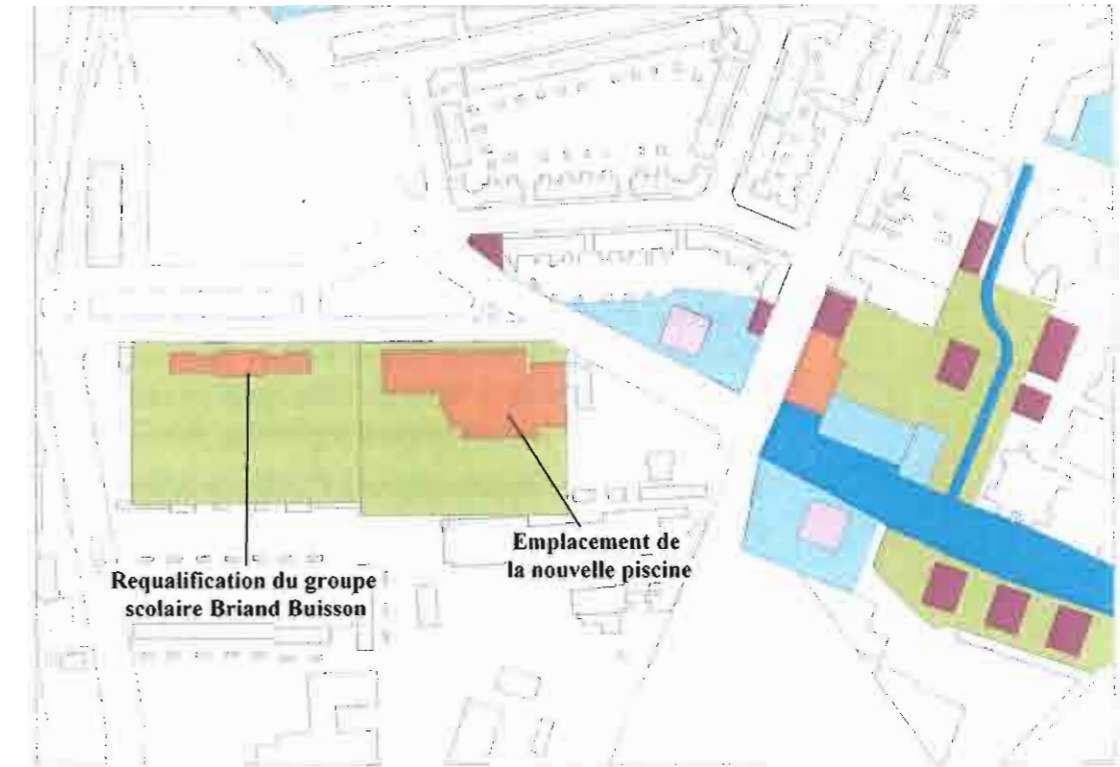
**Description de la modification :**

Sur le Sud de Lille Sud, le projet prévoyait la réhabilitation de la piscine tournesol. L'analyse des conditions techniques approfondies des travaux à réaliser sur l'actuelle piscine a démontré l'impossibilité d'une réhabilitation In situ.

Le respect du calendrier annoncé ne permettant pas une démolition reconstruction, la Ville de Lille a décidé de la construction d'une nouvelle piscine localisée sur l'emplacement de l'actuelle école Nadaud amenée à intégrer l'emprise du groupe scolaire Briand Buisson dans le cadre de la réorganisation prévue de cet établissement.

En conséquence, conformément à l'arrêté de décision 2007-AVS-5 du comité de pilotage du 29 octobre 2007 considérant cette évolution du programme contractualisé comme mineur, il est décidé de procéder à la passation d'un avenant simplifié actant de cette évolution de programme.

Cette évolution mineure de programme ne modifie pas l'annexe 4 de la convention financière.



Ligne considérée (pour mémoire)

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
09-0004-001	Piscine tournesol de Lille Sud		Ville de Lille	2 380 000	999 600	42%	2008	2	4

Modification n°5

**Famille concernée : 08-AMENAGEMENTS**

**Objet : Modification du maître d'ouvrage**

**Secteur/site : Porte de Valenciennes**

**Description de la modification :**

L'opération d'aménagement du secteur Porte de Valenciennes sera réalisée dans le cadre d'une Concession d'Aménagement. Cette dernière non attribuée lors de la signature de la convention n'avait pas permis d'identifier le maître d'ouvrage. La SAEM Euralille a été désignée attributaire de la Concession d'Aménagement de la ZAC de la Porte de Valenciennes. Elle réalisera ces ouvrages dans le cadre du traité de concession, moyennant une participation de la Ville de Lille égale au coût de ces ouvrages qui lui seront ensuite remis. La ville de Lille mobilisera les subventions régionales prévues au titre de la convention PRU de Lille.

En conséquence, conformément à l'arrêté de décision 2007-AVS-6 du comité de pilotage du 29 octobre 2007, pour permettre à la Ville de Lille de mobiliser les subventions prévues, il est nécessaire de la désigner en tant que maître d'ouvrage de ces opérations physiques. Ces opérations relevant de l'annexe 4 de la convention (dépenses subventionnées par l'ANRU), en application du règlement de l'ANRU, il est nécessaire de procéder à la passation d'un avenant simplifié actant du changement de maîtrise d'ouvrage.

En conséquence, l'annexe 4 de la convention financière est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention Région	% Sub Région	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
08-0001-059	Porte de Valenciennes : Prolongation rue de Cambrai - accompagnement de voirie		AMENAGEUR A DEFINIR	664 933	279 272	42%	0	0%	2007	2	3
08-0001-060	Porte de Valenciennes : Reprise Bd Hoover et Paul Painlevé - accompagnement de voirie		AMENAGEUR A DEFINIR	514 849	216 237	42%	0	0%	2007	2	3

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention Région	% Sub Région	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
08-0004-023	Porte de Valenciennes : Prolongation rue de Cambrai - accompagnement de voirie		Ville de Lille	664 933	279 272	42%	0	0%	2007	2	3
08-0004-024	Porte de Valenciennes : Reprise Bd Hoover et Paul Painlevé - accompagnement de voirie		Ville de Lille	514 849	216 237	42%	0	0%	2007	2	3

Modification n°6

**Famille concernée : 02-CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

**Objet : Modification du maître d'ouvrage**

**Secteur/site : Organum**

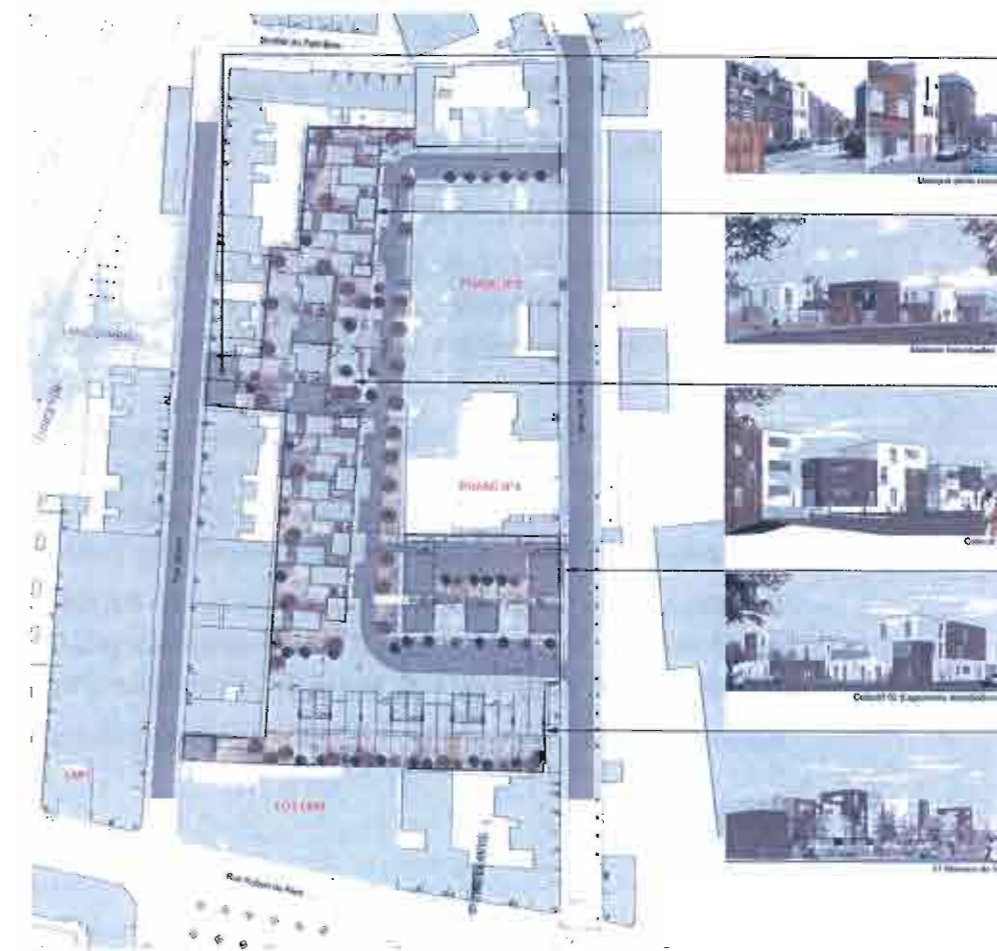
**Description de la modification :**

La convention du PRU Lille Habitat Social (projet n° 732) prévoit la réalisation de 25 logements en accession sociale et de 5 logements en accession très sociale sur le site Organum. Ces opérations physiques ont été initialement inscrites en famille «02 - Création de logements sociaux» en maîtrise d'ouvrage à définir.

En date du 21 mars 2008, la Direction Départementale de l'Équipement, pour permettre l'instruction de ces opérations, a demandé à ce qu'elles soient transférées en famille «11 - Intervention sur Habitat Privé». Par ailleurs, l'avancement opérationnel du site a permis de définir l'opérateur chargé de réaliser ces opérations d'accession sociale. Il s'agit de la coopérative de production d'HLM Escaut Habitat.

En conséquence, conformément au règlement de l'ANRU et à l'arrêté de décision 2007-AVS-7 du comité de pilotage du 29 octobre 2007, il est nécessaire de procéder à la passation d'un avenant simplifié actant du changement de famille et du changement de maîtrise d'ouvrage.

En conséquence, l'annexe 4 de la convention financière est modifiée comme suit :



Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
02-0003-009	Organum : 25 maisons en accession	25	à définir	250 000	250 000	100%	2006	2	5
02-0003-010	Organum : 5 maisons en accession	5	à définir	75 000	75 000	100%	2006	2	5

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
11-0004-001	Organum : 25 maisons en accession	25	ESCAUT HABITAT	250 000	250 000	100%	2006	2	5
11-0004-002	Organum : 5 maisons en accession	5	ESCAUT HABITAT	75 000	75 000	100%	2006	2	5

Modification n°7

**Famille concernée : 02-CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

**Objet : Modification du maître d'ouvrage**

**Secteur/site : Cannes Arbrisseaux**

**Description de la modification :**

La convention du PRU Lille Habitat Social (projet n° 732) prévoit la réalisation de 33 logements en accession sociale et de 17 logements en accession très sociale sur le secteur Cannes Arbrisseaux. Ces opérations physiques ont été initialement inscrites en famille «02 - Création de logements sociaux» en maîtrise d'ouvrage à définir.

En date du 21 mars 2008, la Direction Départementale de l'Équipement, pour permettre l'instruction de ces opérations, a demandé à ce qu'elles soient transférées en famille «11 - Intervention sur Habitat Privé». Par ailleurs, l'avancement opérationnel du site a permis de définir l'opérateur chargé de réaliser ces opérations d'accession sociales. Il s'agit l'opérateur Pierres et Territoires de France Nord – Promotion immobilière.

En conséquence, conformément au règlement de l'ANRU et à l'arrêté de décision 2007-AVS-8 du comité de pilotage du 29 octobre 2007, il est nécessaire de procéder à la passation d'un avenant simplifié actant du changement de famille et du changement de maîtrise d'ouvrage.

En conséquence, l'annexe 4 de la convention financière est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
02-0003-005	<i>Sud de Lille Sud : 33 maisons en accession</i>	33	à définir	330 000	330 000	100%	2007	2	3
02-0003-006	<i>Sud de Lille Sud : 17 maisons en accession</i>	17	à définir	255 000	255 000	100%	2007	2	3

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
11-0003-001	<i>Sud de Lille Sud : 33 maisons en accession</i>	33	Pierres & Territoires	330 000	330 000	100%	2007	2	3
11-0003-002	<i>Sud de Lille Sud : 17 maisons en accession</i>	17	Pierres & Territoires	255 000	255 000	100%	2007	2	3



**Modification n°8**

**Famille concernée : 02-CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

**Objet : Découpage de lignes**

**Secteur/site : Diffus**

**Description de la modification :**

La convention du PRU Lille Habitat Social (projet n° 732) prévoit la réalisation de 15 logements PLUS en acquis amélioré par la SLE sur l'ensemble de la durée de la convention. Leur financement est donc assuré au travers d'une succession de dossiers de demande de financement, leur réalisation dépendant de l'identification et de l'acquisition par la SLE des bâtiments nécessaires.

L'élaboration de DAS dites partielles, c'est à dire ne portant que sur une partie de la dépense subventionnable arrêtée à la convention n'étant plus prévue au règlement général de l'ANRU, conformément à l'arrêté de décision 2007-AVS-10 du comité de pilotage du 29 octobre 2007 et après avis technique de la Direction Départementale de l'équipement, il est nécessaire de procéder à la passation d'un avenant simplifié actant de l'annualisation de l'opération physique au travers de son découpage en 4 opérations physiques portant chacune sur un programme annuel prévisionnel.

En conséquence, l'annexe 4 de la convention financière est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention Région	% Sub Région	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
02-0002-011	diffus : 15 maisons PLUS A.A.	15	SLE	2 607 116	249 076	10%	732 800	28%	2008	1	4

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention Région	% Sub Région	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
02-0002-018	diffus : 4 maisons PLUS A.A.	4	SLE	695 231	66 420	10%	195 413	28%	2008	1	4
02-0002-019	diffus : 4 maisons PLUS A.A.	4	SLE	695 231	66 420	10%	195 413	28%	2009	1	4
02-0002-020	diffus : 3 maisons PLUS A.A.	3	SLE	521 423	49 815	10%	146 560	28%	2010	1	4
02-0002-021	diffus : 4 maisons PLUS A.A.	4	SLE	695 231	66 420	10%	195 413	28%	2011	1	4

Modification n°9

**Famille concernée : 02-CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

**Objet : Découpage de lignes**

**Secteur/site : Diffus**

**Description de la modification :**

La convention du PRU Lille Habitat Social (projet n° 732) prévoit la réalisation de 47 logements PLAI en Diffus par Lille Métropole Habitat sur l'ensemble de la durée de la convention. Leur financement est donc assuré au travers d'une succession de dossiers de demande de financement, leur réalisation dépendant de l'identification et de l'acquisition par LMH des bâtiments nécessaires.

L'élaboration de DAS dites partielles, c'est à dire ne portant que sur une partie de la dépense subventionnable arrêtée à la convention n'étant plus prévue au règlement général de l'ANRU, conformément à l'arrêté de décision 2007-AVS-9 du comité de pilotage du 29 octobre 2007 et après avis technique de la Direction Départementale de l'équipement, il est nécessaire de procéder à la passation d'un avenant simplifié actant de l'annualisation de l'opération physique au travers de son découpage en 4 opérations physiques portant chacune sur un programme annuel prévisionnel.

En conséquence, l'annexe 4 de la convention financière est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
02-0001-019	<i>diffus acquis améliorés : 47 individuel en PLAI</i>	47	LMH	7 032 610	1 617 500	23%	2005	1	12

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
02-0001-020	<i>diffus acquis améliorés : 7 individuels en PLAI</i>	7	LMH	1 047 410	240 904	23%	2006	2	2
02-0001-021	<i>diffus acquis améliorés : 16 individuels en PLAI</i>	16	LMH	2 394 080	550 638	23%	2009	1	2
02-0001-022	<i>diffus acquis améliorés : 16 individuels en PLAI</i>	16	LMH	2 394 080	550 638	23%	2010	1	2
02-0001-023	<i>diffus acquis améliorés : 8 individuels en PLAI</i>	8	LMH	1 197 040	275 319	23%	2011	1	2

**Modification n°10**

**Famille concernée : SANS OBJET**

**Objet : Modification du maître d'ouvrage**

**Secteur/site : Frémy Courbet**

**Description de la modification :**

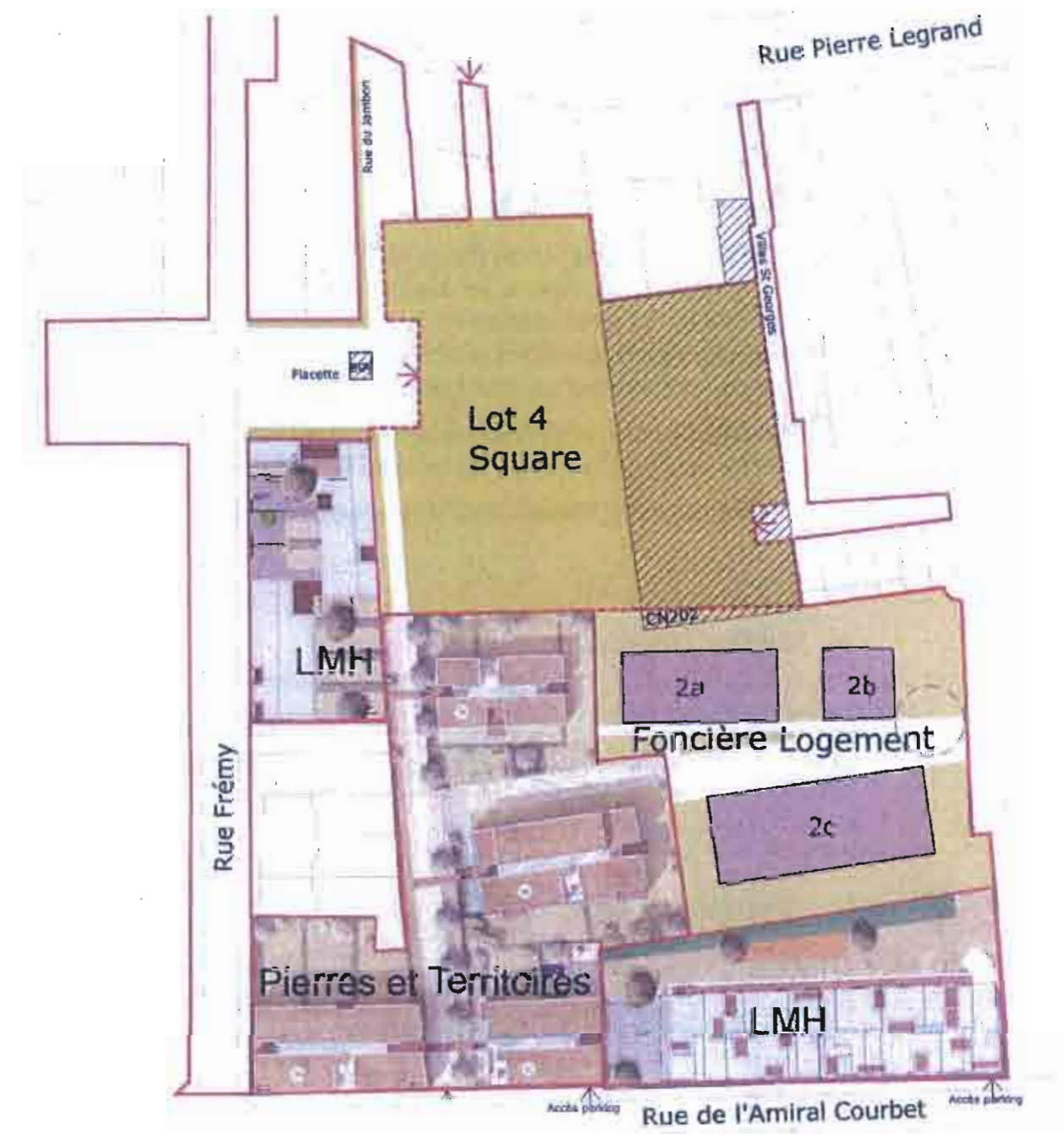
La convention du PRU Lille Habitat Social (projet n° 732) prévoit la réalisation par l'Association Foncière Logement d'un programme de logements en locatif libre sur le site Frémy Courbet à Fives, programme inscrit en diversification et accompagnant la réalisation d'un programme d'accession libre.

Au moment de la signature de la convention, le principe opératoire arrêté prévoyait qu'un opérateur privé restant à désigner, sélectionné par concours, serait chargé de réaliser :

- a) la viabilisation de l'îlot 2,
- b) une opération d'accession sur ce lot et
- c) la vente, à l'AFL, du terrain destiné à la réalisation de son programme, cela à l'euro symbolique.

L'avancement opérationnel a permis de désigner le promoteur chargé de réaliser les opérations en accession libre. Il s'agit l'opérateur Pierres et Territoires de France Nord – Promotion immobilière. Dans ce cadre, Pierres et Territoires de France Nord – Promotion immobilière. procédera à l'acquisition de l'ensemble de l'emprise foncière et rétrocèdera à titre gratuit le foncier nécessaire à la réalisation par l'Association Foncière Logement de son programme.

En conséquence, en application de l'article 6 de la convention financière et conformément à l'arrêté de décision 2007-AVS-12, cette cession rend obligatoire l'intégration de Pierres et Territoires de France Nord – Promotion immobilière en tant que signataire de la Convention Financière ce qui implique, conformément au règlement de l'ANRU, la passation d'un avenant simplifié.



**Modification n°11**

Cette modification n'induit pas de modification de la convention.

**Famille concernée : 08-AMENAGEMENTS**

**Objet : Modification du maître d'ouvrage**

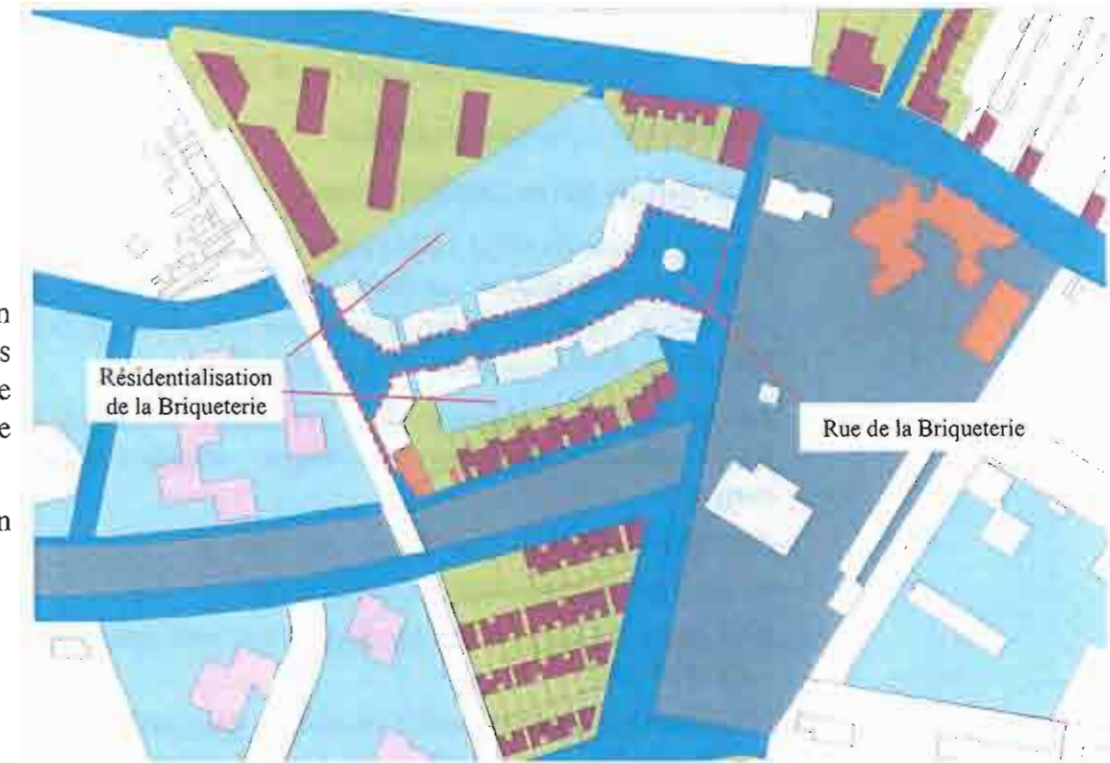
**Secteur/site : Cannes Arbrisseaux**

**Description de la modification :**

La convention du PRU Lille Habitat Social (projet n° 732) prévoit la réalisation de l'opération de requalification de la rue de la briqueterie en maîtrise d'ouvrage à définir. Cette opération s'intégrant physiquement dans l'opération de résidentialisation de la briqueterie menée par Lille Métropole Habitat, pour des raisons de simplicité opérationnelle et de cohérence d'aménagement, La Ville de Lille, pilote du PRU, et Lille Métropole Habitat ont convenu que LMH assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'opération de requalification de la rue.

En conséquence, conformément au règlement de l'ANRU, il est nécessaire de procéder à la passation d'un avenant simplifié actant du changement de maîtrise d'ouvrage.

En conséquence, l'annexe 4 de la convention financière est modifiée comme suit :



Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
08-0003-001	Sud de Lille Sud : Rue de la Briqueterie		A DEFINIR	1 165 610	361 691	31%	2006	2	5

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
08-0007-001	Sud de Lille Sud : Rue de la Briqueterie		LMH	1 165 610	361 691	31%	2006	2	5

**Modification n°12**

**Famille concernée : 08-AMENAGEMENTS**

**Objet : Modification du maître d'ouvrage**

**Secteur/site : Porte de Valenciennes**

**Description de la modification :**

L'opération d'aménagement du secteur Porte de Valenciennes sera réalisée dans le cadre d'une Concession d'Aménagement. Cette dernière non attribuée lors de la signature de la convention n'avait pas permis d'identifier le maître d'ouvrage. La SAEM Euralille a été désignée attributaire de la Concession d'Aménagement de la Porte de Valenciennes. Elle réalisera ces ouvrages dans le cadre du traité de concession, moyennant une participation de la Ville de Lille et de LMCU égale au coût de ces ouvrages qui leur seront ensuite remis.

En conséquence, conformément, à la demande de l'ANRU exprimée lors de la revue de projet, il convient d'identifier pour ces opérations inscrites à la convention financière en maîtrise d'ouvrage à définir les maître d'ouvrage arrêtés.

Ces opérations relèvent de l'annexe 5 de la convention (opérations non financées par l'ANRU) et n'appellent pas de co-financements. Pour autant, pour permettre la modification de maîtrise d'ouvrage à l'annexe 5, il est décidé de procéder à la passation d'un avenant simplifié actant du changement de maîtrise d'ouvrage.

En conséquence, l'annexe 5 de la convention financière est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
	Porte de Valenciennes : Dépollution		AMENAGEUR A DEFINIR	1 236 459	0	0%	2006	2	3
	Porte de Valenciennes : Remembrement pour habitat privé et commerces		AMENAGEUR A DEFINIR	1 882 442	0	0%	2006	2	5
	Porte de Valenciennes : Remembrement pour habitat social		AMENAGEUR A DEFINIR	392 791	0	0%	2006	2	5
	Porte de Valenciennes : Prolongation rue de Cambrai		AMENAGEUR A DEFINIR	692 020	0	0%	2007	2	3
	Porte de Valenciennes : Reprise Bd Hoover et Paul Painlevé		AMENAGEUR A DEFINIR	514 849	0	0%	2007	2	3
	Porte de Valenciennes : Création Voirie desserte îlot		AMENAGEUR A DEFINIR	1 432 942	0	0%	2007	2	3
	Porte de Valenciennes : Création Voirie tertiaire et pont		AMENAGEUR A DEFINIR	4 479 980	0	0%	2007	2	3

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
	Porte de Valenciennes : Dépollution		SAEM EURALILLE	1 236 459	0	0%	2006	2	3
	Porte de Valenciennes : Remembrement pour habitat privé et commerces		SAEM EURALILLE	1 882 442	0	0%	2006	2	5
	Porte de Valenciennes : Remembrement pour habitat social		SAEM EURALILLE	392 791	0	0%	2006	2	5
	Porte de Valenciennes : Prolongation rue de Cambrai		SAEM EURALILLE	692 020	0	0%	2007	2	3
	Porte de Valenciennes : Reprise Bd Hoover et Paul Painlevé		SAEM EURALILLE	514 849	0	0%	2007	2	3
	Porte de Valenciennes : Création Voirie desserte îlot		SAEM EURALILLE	1 432 942	0	0%	2007	2	3
	Porte de Valenciennes : Création Voirie tertiaire et pont		SAEM EURALILLE	4 479 980	0	0%	2007	2	3

—

—

—

—

—



Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention Région	% Sub Région	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
08-0001-001	Arras Europe : Recalibrage rue Balzac		AMENAGEUR A DEFINIR	813 037	0	0%	215 245	26%	2008	2	2
08-0001-002	Arras Europe : Recalibrage rue de la Prévoyance		AMENAGEUR A DEFINIR	514 624	0	0%	137 046	27%	2008	2	3
08-0001-003	Arras Europe : Parc Axe Nord		AMENAGEUR A DEFINIR	528 588	0	0%	140 834	27%	2008	1	3
08-0001-004	Arras Europe : Déviation de la rue de l'Escaut		AMENAGEUR A DEFINIR	813 182	0	0%	217 406	27%	2011	1	2
08-0001-005	Arras Europe : Recalibrage de la rue Beaumarchais		AMENAGEUR A DEFINIR	772 167	0	0%	204 372	26%	2008	2	2
08-0001-006	Arras Europe : Déviation / Prolongement de la rue de la Méditerranée		AMENAGEUR A DEFINIR	806 902	0	0%	215 666	27%	2010	2	2
08-0001-007	Arras Europe : Parc Axe Sud		AMENAGEUR A DEFINIR	501 862	0	0%	133 718	27%	2010	2	2
08-0001-008	Arras Europe : Voie longeant CEAc		AMENAGEUR A DEFINIR	1 441 719	0	0%	383 160	27%	2008	2	3
08-0001-009	Arras Europe : Déviation de l'Est de la rue de Marquillies		AMENAGEUR A DEFINIR	714 405	0	0%	190 502	27%	2011	1	2
08-0001-010	Arras Europe : Requalification de la rue Rouzé		AMENAGEUR A DEFINIR	697 583	0	0%	184 218	26%	2010	2	2
08-0001-011	Arras Europe : Recalibrage de la rue de Asie		AMENAGEUR A DEFINIR	998 974	0	0%	265 045	27%	2008	3	3
08-0001-012	Arras Europe : Recalibrage de la rue Lazare Garreau		AMENAGEUR A DEFINIR	984 496	0	0%	261 204	27%	2008	1	3
08-0001-013	Arras Europe : Rue de Seine		AMENAGEUR A DEFINIR	458 374	0	0%	123 116	27%	2011	1	2
08-0001-014	Arras Europe : Rive Est du Parc		AMENAGEUR A DEFINIR	1 592 458	0	0%	425 517	27%	2007	2	2
08-0001-015	Arras Europe : Création d'une voie NS vers Roland et Colette		AMENAGEUR A DEFINIR	243 825	0	0%	66 368	27%	2006	2	3
08-0001-016	Arras Europe : Recalibrage des voies Roland et Collette		AMENAGEUR A DEFINIR	375 409	0	0%	101 258	27%	2008	2	2
08-0001-017	Arras Europe : Voie de desserte de l'îlot O3		AMENAGEUR A DEFINIR	248 311	0	0%	67 092	27%	2007	2	3
08-0001-018	Arras Europe : Voie de desserte des îlots O4/O5		AMENAGEUR A DEFINIR	461 875	0	0%	123 909	27%	2009	1	2
08-0001-019	Arras Europe : Déviation de la rue de l'Amérique		AMENAGEUR A DEFINIR	1 109 059	0	0%	297 355	27%	2009	2	2
08-0001-020	Arras Europe : Voie au Sud du Parc		AMENAGEUR A DEFINIR	343 942	0	0%	92 180	27%	2010	2	2
08-0001-021	Arras Europe : Voie de traversée Nord du quartier Est		AMENAGEUR A DEFINIR	728 981	0	0%	195 592	27%	2007	2	6
08-0001-022	Arras Europe : Voie de traversée Sud du quartier Est		AMENAGEUR A DEFINIR	777 824	0	0%	208 552	27%	2008	1	4
08-0001-023	Arras Europe : Requalification de la rue de la Garonne		AMENAGEUR A DEFINIR	304 243	0	0%	81 113	27%	2011	1	2
08-0001-024	Arras Europe : Prolongement de la rue de la Garonne		AMENAGEUR A DEFINIR	516 346	0	0%	138 927	27%	2007	2	4
08-0001-025	Arras Europe : Voie de desserte des îlots E4/E5		AMENAGEUR A DEFINIR	377 229	0	0%	102 029	27%	2009	1	2
08-0001-026	Arras Europe : Voie longeant l'hôtel		AMENAGEUR A DEFINIR	213 843	0	0%	57 796	27%	2011	1	2
08-0001-027	Arras Europe : Aménagement du débouché NS sur la rue de Marquillies		AMENAGEUR A DEFINIR	230 487	0	0%	62 038	27%	2010	1	2
08-0001-028	Arras Europe : Place d'Arras		AMENAGEUR A DEFINIR	896 212	198 905	22%	256 825	29%	2008	1	8
08-0001-029	Arras Europe : Place de la Garonne		AMENAGEUR A DEFINIR	1 760 672	392 740	22%	507 843	29%	2011	1	2
08-0001-030	Arras Europe : Place Méditerranée		AMENAGEUR A DEFINIR	3 890 706	871 835	22%	1 128 832	29%	2009	2	3
08-0001-031	Arras Europe : Parvis de la Mosquée		AMENAGEUR A DEFINIR	1 542 419	340 282	22%	438 602	28%	2011	2	3
08-0001-032	Arras Europe : ev1		AMENAGEUR A DEFINIR	1 253 502	195 546	16%	651 821	52%	2007	2	3
08-0001-033	Arras Europe : ev2		AMENAGEUR A DEFINIR	4 311 004	672 517	16%	2 241 722	52%	2008	2	3
08-0001-034	Arras Europe : ev3		AMENAGEUR A DEFINIR	3 430 525	535 162	16%	1 783 873	52%	2008	2	3
08-0001-035	Arras Europe : ev4		AMENAGEUR A DEFINIR	2 347 915	366 275	16%	1 220 916	52%	2007	2	3
08-0001-036	Arras Europe : spac		AMENAGEUR A DEFINIR	983 189	153 377	16%	511 258	52%	2007	2	3
08-0001-037	Arras Europe : Provision pour catiches (logement social)		AMENAGEUR A DEFINIR	803 088	0	0%	481 853	60%	2006	2	9

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention Région	% Sub Région	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
08-0006-006	Arras Europe : Recalibrage rue Balzac		SORELI	813 037	0	0%	215 245	26%	2008	2	2
08-0006-007	Arras Europe : Recalibrage rue de la Prévoyance		SORELI	514 624	0	0%	137 046	27%	2008	2	3
08-0006-008	Arras Europe : Parc Axe Nord		SORELI	528 588	0	0%	140 834	27%	2008	1	3
08-0006-009	Arras Europe : Déviation de la rue de l'Escaut		SORELI	813 182	0	0%	217 406	27%	2011	1	2
08-0006-010	Arras Europe : Recalibrage de la rue Beaumarchais		SORELI	772 167	0	0%	204 372	26%	2008	2	2
08-0006-011	Arras Europe : Déviation / Prolongement de la rue de la Méditerranée		SORELI	806 902	0	0%	215 666	27%	2010	2	2
08-0006-012	Arras Europe : Parc Axe Sud		SORELI	501 862	0	0%	133 718	27%	2010	2	2
08-0006-013	Arras Europe : Voie longeant CEAc		SORELI	1 441 719	0	0%	383 160	27%	2008	2	3
08-0006-014	Arras Europe : Déviation de l'Est de la rue de Marquillies		SORELI	714 405	0	0%	190 502	27%	2011	1	2
08-0006-015	Arras Europe : Requalification de la rue Rouzé		SORELI	697 583	0	0%	184 218	26%	2010	2	2
08-0006-016	Arras Europe : Recalibrage de la rue de Asie		SORELI	998 974	0	0%	265 045	27%	2008	3	3
08-0006-017	Arras Europe : Recalibrage de la rue Lazare Garrreau		SORELI	984 496	0	0%	261 204	27%	2008	1	3
08-0006-018	Arras Europe : Rue de Seine		SORELI	458 374	0	0%	123 116	27%	2011	1	2
08-0006-019	Arras Europe : Rive Est du Parc		SORELI	1 592 458	0	0%	425 517	27%	2007	2	2
08-0006-020	Arras Europe : Création d'une voie NS vers Roland et Colette		SORELI	243 825	0	0%	66 368	27%	2006	2	3
08-0006-021	Arras Europe : Recalibrage des voies Roland et Collette		SORELI	375 409	0	0%	101 258	27%	2008	2	2
08-0006-022	Arras Europe : Voie de desserte de l'îlot O3		SORELI	248 311	0	0%	67 092	27%	2007	2	3
08-0006-023	Arras Europe : Voie de desserte des îlots O4/O5		SORELI	461 875	0	0%	123 909	27%	2009	1	2
08-0006-024	Arras Europe : Déviation de la rue de l'Amérique		SORELI	1 109 059	0	0%	297 355	27%	2009	2	2
08-0006-025	Arras Europe : Voie au Sud du Parc		SORELI	343 942	0	0%	92 180	27%	2010	2	2
08-0006-026	Arras Europe : Voie de traversée Nord du quartier Est		SORELI	728 981	0	0%	195 592	27%	2007	2	6
08-0006-027	Arras Europe : Voie de traversée Sud du quartier Est		SORELI	777 824	0	0%	208 552	27%	2008	1	4
08-0006-028	Arras Europe : Requalification de la rue de la Garonne		SORELI	304 243	0	0%	81 113	27%	2011	1	2
08-0006-029	Arras Europe : Prolongement de la rue de la Garonne		SORELI	516 346	0	0%	138 927	27%	2007	2	4
08-0006-030	Arras Europe : Voie de desserte des îlots E4/E5		SORELI	377 229	0	0%	102 029	27%	2009	1	2
08-0006-031	Arras Europe : Voie longeant l'hôtel		SORELI	213 843	0	0%	57 796	27%	2011	1	2
08-0006-032	Arras Europe : Aménagement du débouché NS sur la rue de Marquillies		SORELI	230 487	0	0%	62 038	27%	2010	1	2
08-0006-033	Arras Europe : Place d'Arras		SORELI	896 212	198 905	22%	256 825	29%	2008	1	8
08-0006-034	Arras Europe : Place de la Garonne		SORELI	1 760 672	392 740	22%	507 843	29%	2011	1	2
08-0006-035	Arras Europe : Place Méditerranée		SORELI	3 890 706	871 835	22%	1 128 832	29%	2009	2	3
08-0006-036	Arras Europe : Parvis de la Mosquée		SORELI	1 542 419	340 282	22%	438 602	28%	2011	2	3
08-0006-037	Arras Europe : ev1		SORELI	1 253 502	195 546	16%	651 821	52%	2007	2	3
08-0006-038	Arras Europe : ev2		SORELI	4 311 004	672 517	16%	2 241 722	52%	2008	2	3
08-0006-039	Arras Europe : ev3		SORELI	3 430 525	535 162	16%	1 783 873	52%	2008	2	3
08-0006-040	Arras Europe : ev4		SORELI	2 347 915	366 275	16%	1 220 916	52%	2007	2	3
08-0006-041	Arras Europe : spac		SORELI	983 189	153 377	16%	511 258	52%	2007	2	3
08-0006-042	Arras Europe : Provision pour catiches (logement social)		SORELI	803 088	0	0%	481 853	60%	2006	2	9

Et l'annexe 5 de la convention financière est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
	Arras Europe : Recalibrage rue Balzac		AMENAGEUR A DEFINIR	47 688	0	0%	2008	2	2
	Arras Europe : Recalibrage rue de la Prévoyance		AMENAGEUR A DEFINIR	27 096	0	0%	2008	2	3
	Arras Europe : Parc Axe Nord		AMENAGEUR A DEFINIR	27 566	0	0%	2008	1	3
	Arras Europe : Déviation de la rue de l'Escaut		AMENAGEUR A DEFINIR	39 537	0	0%	2011	1	2
	Arras Europe : Recalibrage de la rue Beaumarchais		AMENAGEUR A DEFINIR	45 495	0	0%	2008	2	2
	Arras Europe : Déviation / Prolongement de la rue de la Méditerranée		AMENAGEUR A DEFINIR	39 466	0	0%	2010	2	2
	Arras Europe : Parc Axe Sud		AMENAGEUR A DEFINIR	26 153	0	0%	2010	2	2
	Arras Europe : Voie longeant CEAc		AMENAGEUR A DEFINIR	78 884	0	0%	2008	2	3
	Arras Europe : Déviation de l'Est de la rue de Marquillies		AMENAGEUR A DEFINIR	36 639	0	0%	2011	1	2
	Arras Europe : Requalification de la rue Rouzé		AMENAGEUR A DEFINIR	42 689	0	0%	2010	2	2
	Arras Europe : Recalibrage de la rue de Asie		AMENAGEUR A DEFINIR	56 383	0	0%	2008	3	3
	Arras Europe : Recalibrage de la rue Lazare Garrreau		AMENAGEUR A DEFINIR	55 566	0	0%	2008	1	3
	Arras Europe : Rue de Seine		AMENAGEUR A DEFINIR	20 099	0	0%	2011	1	2
	Arras Europe : Rive Est du Parc		AMENAGEUR A DEFINIR	78 308	0	0%	2007	2	2
	Arras Europe : Création d'une voie NS vers Roland et Colette		AMENAGEUR A DEFINIR	7 313	0	0%	2006	2	3
	Arras Europe : Recalibrage des voies Roland et Collette		AMENAGEUR A DEFINIR	14 824	0	0%	2008	2	2
	Arras Europe : Voie de desserte de l'îlot O3		AMENAGEUR A DEFINIR	9 362	0	0%	2007	2	3
	Arras Europe : Voie de desserte des îlots O4/O5		AMENAGEUR A DEFINIR	20 821	0	0%	2009	1	2
	Arras Europe : Déviation de la rue de l'Amérique		AMENAGEUR A DEFINIR	50 669	0	0%	2009	2	2
	Arras Europe : Voie au Sud du Parc		AMENAGEUR A DEFINIR	15 851	0	0%	2010	2	2
	Arras Europe : Voie de traversée Nord du quartier Est		AMENAGEUR A DEFINIR	32 762	0	0%	2007	2	6
	Arras Europe : Voie de traversée Sud du quartier Est		AMENAGEUR A DEFINIR	35 515	0	0%	2008	1	4
	Arras Europe : Requalification de la rue de la Garonne		AMENAGEUR A DEFINIR	15 666	0	0%	2011	1	2
	Arras Europe : Prolongement de la rue de la Garonne		AMENAGEUR A DEFINIR	21 718	0	0%	2007	2	4
	Arras Europe : Voie de desserte des îlots E4/E5		AMENAGEUR A DEFINIR	13 821	0	0%	2009	1	2
	Arras Europe : Voie longeant l'hôtel		AMENAGEUR A DEFINIR	7 997	0	0%	2011	1	2
	Arras Europe : Aménagement du débouché NS sur la rue de Marquillies		AMENAGEUR A DEFINIR	9 603	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : Place d'Arras		AMENAGEUR A DEFINIR	27 767	0	0%	2008	1	8
	Arras Europe : Place de la Garonne		AMENAGEUR A DEFINIR	46 955	0	0%	2011	1	2
	Arras Europe : Place Méditerranée		AMENAGEUR A DEFINIR	88 521	0	0%	2009	2	3
	Arras Europe : Parvis de la Mosquée		AMENAGEUR A DEFINIR	55 640	0	0%	2011	2	3
	Arras Europe : ev1		AMENAGEUR A DEFINIR	70 289	0	0%	2007	2	3
	Arras Europe : ev2		AMENAGEUR A DEFINIR	241 737	0	0%	2008	2	3
	Arras Europe : ev3		AMENAGEUR A DEFINIR	192 364	0	0%	2008	2	3
	Arras Europe : ev4		AMENAGEUR A DEFINIR	131 658	0	0%	2007	2	3
	Arras Europe : spac		AMENAGEUR A DEFINIR	55 132	0	0%	2007	2	3
	Arras Europe : îlot 1		AMENAGEUR A DEFINIR	52 631	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : îlot 2		AMENAGEUR A DEFINIR	113 689	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : îlot 3		AMENAGEUR A DEFINIR	313 176	0	0%	2007	1	2
	Arras Europe : îlot 4		AMENAGEUR A DEFINIR	295 419	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : îlot 5		AMENAGEUR A DEFINIR	412 973	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : îlot 6		AMENAGEUR A DEFINIR	146 165	0	0%	2011	1	2
	Arras Europe : îlot 7		AMENAGEUR A DEFINIR	43 632	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : îlot 8		AMENAGEUR A DEFINIR	36 747	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : îlot 9		AMENAGEUR A DEFINIR	155 936	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : îlot 10		AMENAGEUR A DEFINIR	395 593	0	0%	2008	1	2
	Arras Europe : îlot 11		AMENAGEUR A DEFINIR	276 356	0	0%	2009	1	2
	Arras Europe : îlot 12		AMENAGEUR A DEFINIR	338 798	0	0%	2007	1	2
	Arras Europe : îlot 13		AMENAGEUR A DEFINIR	284 995	0	0%	2009	1	2
	Arras Europe : îlot 14		AMENAGEUR A DEFINIR	393 379	0	0%	2007	1	2
	Arras Europe : îlot 15		AMENAGEUR A DEFINIR	235 380	0	0%	2008	1	2
	Arras Europe : îlot 16		AMENAGEUR A DEFINIR	196 145	0	0%	2011	1	2

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
	Arras Europe : Recalibrage rue Balzac		SORELI	47 688	0	0%	2008	2	2
	Arras Europe : Recalibrage rue de la Prévoyance		SORELI	27 096	0	0%	2008	2	3
	Arras Europe : Parc Axe Nord		SORELI	27 566	0	0%	2008	1	3
	Arras Europe : Déviation de la rue de l'Escaut		SORELI	39 537	0	0%	2011	1	2
	Arras Europe : Recalibrage de la rue Beaumarchais		SORELI	45 495	0	0%	2008	2	2
	Arras Europe : Déviation / Prolongement de la rue de la Méditerranée		SORELI	39 466	0	0%	2010	2	2
	Arras Europe : Parc Axe Sud		SORELI	26 153	0	0%	2010	2	2
	Arras Europe : Voie longeant CEAc		SORELI	78 884	0	0%	2008	2	3
	Arras Europe : Déviation de l'Est de la rue de Marquillies		SORELI	36 639	0	0%	2011	1	2
	Arras Europe : Requalification de la rue Rouzé		SORELI	42 689	0	0%	2010	2	2
	Arras Europe : Recalibrage de la rue de Asie		SORELI	56 383	0	0%	2008	3	3
	Arras Europe : Recalibrage de la rue Lazare Garrreau		SORELI	55 566	0	0%	2008	1	3
	Arras Europe : Rue de Seine		SORELI	20 099	0	0%	2011	1	2
	Arras Europe : Rive Est du Parc		SORELI	78 308	0	0%	2007	2	2
	Arras Europe : Création d'une voie NS vers Roland et Colette		SORELI	7 313	0	0%	2006	2	3
	Arras Europe : Recalibrage des voies Roland et Collette		SORELI	14 824	0	0%	2008	2	2
	Arras Europe : Voie de desserte de l'îlot O3		SORELI	9 362	0	0%	2007	2	3
	Arras Europe : Voie de desserte des îlots O4/O5		SORELI	20 821	0	0%	2009	1	2
	Arras Europe : Déviation de la rue de l'Amérique		SORELI	50 669	0	0%	2009	2	2
	Arras Europe : Voie au Sud du Parc		SORELI	15 851	0	0%	2010	2	2
	Arras Europe : Voie de traversée Nord du quartier Est		SORELI	32 762	0	0%	2007	2	6
	Arras Europe : Voie de traversée Sud du quartier Est		SORELI	35 515	0	0%	2008	1	4
	Arras Europe : Requalification de la rue de la Garonne		SORELI	15 666	0	0%	2011	1	2
	Arras Europe : Prolongement de la rue de la Garonne		SORELI	21 718	0	0%	2007	2	4
	Arras Europe : Voie de desserte des îlots E4/E5		SORELI	13 821	0	0%	2009	1	2
	Arras Europe : Voie longeant l'hôtel		SORELI	7 997	0	0%	2011	1	2
	Arras Europe : Aménagement du débouché NS sur la rue de Marquillies		SORELI	9 603	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : Place d'Arras		SORELI	27 767	0	0%	2008	1	8
	Arras Europe : Place de la Garonne		SORELI	46 955	0	0%	2011	1	2
	Arras Europe : Place Méditerranée		SORELI	88 521	0	0%	2009	2	3
	Arras Europe : Parvis de la Mosquée		SORELI	55 640	0	0%	2011	2	3
	Arras Europe : ev1		SORELI	70 289	0	0%	2007	2	3
	Arras Europe : ev2		SORELI	241 737	0	0%	2008	2	3
	Arras Europe : ev3		SORELI	192 364	0	0%	2008	2	3
	Arras Europe : ev4		SORELI	131 658	0	0%	2007	2	3
	Arras Europe : spac		SORELI	55 132	0	0%	2007	2	3
	Arras Europe : îlot 1		SORELI	52 631	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : îlot 2		SORELI	113 689	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : îlot 3		SORELI	313 176	0	0%	2007	1	2
	Arras Europe : îlot 4		SORELI	295 419	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : îlot 5		SORELI	412 973	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : îlot 6		SORELI	146 165	0	0%	2011	1	2
	Arras Europe : îlot 7		SORELI	43 632	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : îlot 8		SORELI	36 747	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : îlot 9		SORELI	155 936	0	0%	2010	1	2
	Arras Europe : îlot 10		SORELI	395 593	0	0%	2008	1	2
	Arras Europe : îlot 11		SORELI	276 356	0	0%	2009	1	2
	Arras Europe : îlot 12		SORELI	338 798	0	0%	2007	1	2
	Arras Europe : îlot 13		SORELI	284 995	0	0%	2009	1	2
	Arras Europe : îlot 14		SORELI	393 379	0	0%	2007	1	2
	Arras Europe : îlot 15		SORELI	235 380	0	0%	2008	1	2
	Arras Europe : îlot 16		SORELI	196 145	0	0%	2011	1	2

Modification n°14

Famille concernée : 08-AMENAGEMENTS

Objet : Modification du maître d'ouvrage

Secteur/site : Margueritois

Description de la modification :

La convention du PRU Lille Habitat Social (projet n° 732) prévoit la réalisation, au travers d'une Concession d'Aménagement, d'opérations d'aménagement sur le site des Margueritois. Cette dernière non attribuée lors de la signature de la convention n'avait pas permis d'identifier dans la convention le maître d'ouvrage. La SAEM Soreli a été désignée attributaire de la Concession d'Aménagement le 27 février 2008.

Dans ce cadre, la Convention du PRU Lille Habitat Social prévoit la réalisation de travaux d'assainissement des rues Paindavoine, Caventou, rue Jordaens et la voie est/ouest. La réalisation des travaux d'assainissement fait l'objet d'une ligne de financement spécifique, distincte des lignes de financements des travaux d'aménagement des différentes voiries. La réalisation de ces travaux d'assainissement se fera dans le cadre des marchés de travaux d'aménagement des voiries ce qui ne permettra pas l'identification spécifique des dépenses relatives aux travaux d'assainissement. En conséquence il est nécessaire de procéder à la passation d'un avenant simplifié actant de la répartition de la ligne assainissement sur les quatre lignes correspondant à l'aménagement des voiries (ouvrages n'entrant pas dans le domaine de compétence de la ville de Lille).

En conséquence, conformément, à la demande de l'ANRU exprimée lors de la revue de projet et pour permettre à la SAEM SORELI de mobiliser les co-financements prévus, il est nécessaire de procéder à la passation d'un avenant simplifié actant du changement de maîtrise d'ouvrage ainsi que de la réaffectation de la ligne "Margueritois : Assainissement" sur les lignes "Margueritois : Rue Paindavoine", "Margueritois : Rue Caventou prolongée", "Margueritois : Voie Est-Ouest" et "Margueritois : Rue Jordaens prolongée" réintitulée "Margueritois Rue Bajoux Prolongé".

En conséquence, l'annexe 4 de la convention financière est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
08-0001-038	Margueritois : Assainissement		AMENAGEUR A DEFINIR	1 194 379	298 595	25%	2007	2	5
08-0001-039	Margueritois : Rue Paindavoine		AMENAGEUR A DEFINIR	479 500	119 875	25%	2007	2	5
08-0001-040	Margueritois : Rue Caventou prolongée		AMENAGEUR A DEFINIR	536 134	134 033	25%	2007	2	5
08-0001-041	Margueritois : Rue Jordaens prolongée		AMENAGEUR A DEFINIR	543 685	135 921	25%	2007	2	5
08-0001-042	Margueritois : Rue Paindavoine-accompagnement de voirie		AMENAGEUR A DEFINIR	216 482	108 241	50%	2007	2	5
08-0001-043	Margueritois : Rue Caventou prolongée-accompagnement de voirie		AMENAGEUR A DEFINIR	242 050	121 025	50%	2007	2	5
08-0001-044	Margueritois : Rue Jordaens prolongée-accompagnement de voirie		AMENAGEUR A DEFINIR	245 460	122 730	50%	2007	2	5
08-0001-045	Margueritois : Espaces verts «communs»		AMENAGEUR A DEFINIR	113 419	0	0%	2007	2	5
08-0001-046	Margueritois : Voie Est-Ouest		AMENAGEUR A DEFINIR	377 559	94 390	25%	2007	2	5
08-0001-047	Margueritois : Voie Est-Ouest accompagnement de voirie		AMENAGEUR A DEFINIR	170 458	85 229	50%	2007	2	5

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
08-0006-043	Margueritois : Rue Paindavoine		SORELI	852 885	213 221	25%	2007	2	5
08-0006-044	Margueritois : Rue Caventou prolongée		SORELI	1 000 174	250 044	25%	2007	2	5
08-0006-045	Margueritois : Rue Bajoux prolongée		SORELI	828 115	207 029	25%	2007	2	5
08-0006-046	Margueritois : Rue Paindavoine-accompagnement de voirie		SORELI	216 482	108 241	50%	2007	2	5
08-0006-047	Margueritois : Rue Caventou prolongée-accompagnement de voirie		SORELI	242 050	121 025	50%	2007	2	5
08-0006-048	Margueritois : Rue Bajoux prolongée-accompagnement de voirie		SORELI	245 460	122 730	50%	2007	2	5
08-0006-049	Margueritois : Espaces verts «communs»		SORELI	113 419	0	0%	2007	2	5
08-0006-050	Margueritois : Voie Est-Ouest		SORELI	450 082	112 520	25%	2007	2	5
08-0006-051	Margueritois : Voie Est-Ouest accompagnement de voirie		SORELI	170 458	85 229	50%	2007	2	5



Modification n°15

**Famille concernée : 02-CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

**Objet : Changement de famille**

**Secteur/site : Divers**

**Description de la modification :**

La convention du PRU Lille Habitat Social (projet n° 732) prévoit la réalisation de 173 logements en accession sociale et très sociale au travers d'opérations physiques sous maîtrise d'ouvrage SLE (68 logements) et à définir (105 logements). Ces opérations sont inscrites en famille «02 - Création de logements sociaux».

En date du 21 mars 2008, la Direction Départementale de l'Équipement, pour permettre l'instruction de ces opérations, a demandé à ce qu'elles soient transférées en famille «11 - Intervention sur Habitat Privé».

En conséquence, conformément au règlement de l'ANRU il est nécessaire de procéder à la passation d'un avenant simplifié actant du changement de famille.

En conséquence, l'annexe 4 de la convention financière est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
02-0002-014	Margueritois : 34 maisons en accession	34	SLE	340 000	340 000	100%	2007	1	4
02-0002-015	Margueritois : 11 maisons en accession	11	SLE	165 000	165 000	100%	2007	1	4
02-0002-016	Arras Europe : 16 maisons en accession	16	SLE	160 000	160 000	100%	2007	1	10
02-0002-017	Arras Europe : 7 maisons en accession	7	SLE	105 000	105 000	100%	2007	1	10
02-0003-001	Arras Europe : 57 maisons en accession	57	à définir	570 000	570 000	100%	2007	1	10
02-0003-002	Arras Europe : 23 maisons en accession	23	à définir	345 000	345 000	100%	2007	1	10
02-0003-003	Margueritois : 11 maisons en accession	11	à définir	110 000	110 000	100%	2007	1	4
02-0003-004	Margueritois : 4 maisons en accession	4	à définir	60 000	60 000	100%	2007	1	4
02-0003-007	Arbrisseau : 7 maisons en accession	7	à définir	70 000	70 000	100%	2008	1	3
02-0003-008	Arbrisseau : 3 maisons en accession	3	à définir	45 000	45 000	100%	2008	1	3

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
11-0001-001	Margueritois : 34 maisons en accession	34	SLE	340 000	340 000	100%	2007	1	4
11-0001-002	Margueritois : 11 maisons en accession	11	SLE	165 000	165 000	100%	2007	1	4
11-0001-003	Arras Europe : 16 maisons en accession	16	SLE	160 000	160 000	100%	2007	1	10
11-0001-004	Arras Europe : 7 maisons en accession	7	SLE	105 000	105 000	100%	2007	1	10
11-0002-001	Arras Europe : 57 maisons en accession	57	à définir	570 000	570 000	100%	2007	1	10
11-0002-002	Arras Europe : 23 maisons en accession	23	à définir	345 000	345 000	100%	2007	1	10
11-0002-003	Margueritois : 11 maisons en accession	11	à définir	110 000	110 000	100%	2007	1	4
11-0002-004	Margueritois : 4 maisons en accession	4	à définir	60 000	60 000	100%	2007	1	4
11-0002-005	Arbrisseau : 7 maisons en accession	7	à définir	70 000	70 000	100%	2008	1	3
11-0002-006	Arbrisseau : 3 maisons en accession	3	à définir	45 000	45 000	100%	2008	1	3

—

—

—

—

—

Modification n° 16

**Famille concernée : 02-CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

**Objet : Découpage de lignes**

**Secteur/site : Diffus**

**Description de la modification :**

La convention du PRU Lille Habitat Social (projet n° 732) prévoit la réalisation de 15 logements PLAI par la SLE sur 5 semestres à compter de S1 2006. La réalisation de ces opérations étant dépendante de l'identification et de l'acquisition par la SLE du foncier nécessaire, il n'était pas possible au moment de la signature de la convention, d'indiquer une localisation précise de ces opérations. L'avancement opérationnel du projet, notamment sur les sites Margueritois et Arras Europe sur lequel l'aménageur a été titré, permet aujourd'hui d'identifier les 3 opérations qui permettront la production de ces 15 logements PLAI. Ceux-ci seront en effet réalisés au travers de la construction de :

- \* 5 logements PLAI sur Arras Europe (îlot n° 4),
- \* 3 logements PLAI en collectif sur le site Margueritois,
- \* 7 logements PLAI en individuels sur le site Margueritois.

L'élaboration de DAS dites partielles, c'est à dire ne portant que sur une partie de la dépense subventionnable arrêtée à la convention n'étant plus prévue au règlement général de l'ANRU, il est nécessaire de créer 3 lignes financières. En application du règlement général de l'ANRU, cette modification implique la passation d'un avenant simplifié.

En conséquence, l'annexe 4 de la convention financière est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention Ville (SF)	% Sub Ville	Subvention Région (SF)	% Sub Région	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
02-0002-012	diffus : 15 maisons PLA.I.	15	SLE	2 607 116	145 981	6%	245 086	9%	875 800	34%	2006	1	4

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention Ville (SF)	% Sub Ville	Subvention Région (SF)	% Sub Région	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
02-0002-022	Arras Europe : 5 maisons PLA.I. (îlot4)	5	SLE	869 039	48 660	6%	81 695	9%	291 933	34%	2006	1	4
02-0002-023	Margueritois : 3 logements PLA.I. (collectif)	3	SLE	521 423	29 196	6%	49 017	9%	175 160	34%	2006	1	4
02-0002-024	Margueritois : 7 Maisons PLA.I.	7	SLE	1 216 654	68 125	6%	114 373	9%	408 707	34%	2006	1	4

Modification n°17

**Famille concernée : 01-DEMOLITION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

**Objet : Mise en conformité avec la convention**

**Secteur/site : Divers**

**Description de la modification :**

Les opérations de démolition «Asie Pacifique Afrique» et «Cannes PSR» par Lille Métropole Habitat sont inscrites à la convention au titre du patrimoine social démoli à reconstituer. Elles sont à ce titre reprises à l'annexe 4 de la convention financière signée, tout en apparaissant avec un coût de 0 €, leur financement ayant été orienté vers des crédits hors convention.

Ces deux opérations n'ont pas été retranscrites par l'ANRU dans le tableau reprenant l'ensemble des opérations inscrites à la convention. Ce tableau servant de base au suivi du PRU, conformément à la demande de l'ANRU, il convient de les réintégrer conformément à leur inscription dans la convention signée.

Sur avis de la D.D.E., cette retranscription implique la passation d'un avenant simplifié actant de l'ajout de lignes reprises ci-dessous.

En conséquence, l'annexe 4 de la convention financière est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

Aucunes

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
01-0001-007	Asie - Afrique - Pacifique	200	LMH	0	0	0%	2004	1	1
01-0001-008	Cannes PSR	49	LMH	0	0	0%	2005	1	2

Modification n°18

**Famille concernée : 02-CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

**Objet : Mise en conformité avec la convention**

**Secteur/site : Divers**

**Description de la modification :**

Le montant global de prêts P.R.U. alloués par la Caisse des Dépôts et Consignation au titre du PRU de Lille - Habitat Social (Projet n 732) et repris à la convention signée est de 65 805 573 €. Le montant global de prêts P.R.U. repris au titre du tableau de suivi de l'ANRU est de 91 957 329 €. L'écart entre ces deux montants est issu de la reprise, lors de la retranscription par l'ANRU dans son tableau, des montants équivalents à l'ensemble des prêts C.D.C alloués qu'ils soient de type P.R.U. ou non.

Ce tableau servant de base au suivi du PRU, conformément à la demande de l'ANRU, il convient de procéder aux corrections nécessaires permettant de ramener le montant global des prêts P.R.U. alloués par la C.D.C. à 65 805 573 €, conformément à la convention signée. Sur avis de la D.D.E., cette correction implique la passation d'un avenant simplifié actant de la modification des lignes concernées.

En conséquence, l'annexe 4 de la convention financière est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Prêts C.D.C PRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
02-0001-001	Rue Bourjemois : 1 individuel en PLAI	1	LMH	185 057	37 303	20%	140 131	2005	1	2
02-0001-002	Rue du Four à Chaux : 1 individuel en PLAI	1	LMH	152 253	26 919	18%	102 486	2005	1	2
02-0001-003	Rue Margueritois : 1 individuel en PLAI	1	LMH	101 414	22 177	22%	71 614	2005	1	2
02-0001-005	Arras Europe : 50 individuel PLUS CD 66%	50	LMH	7 188 983	794 677	11%	4 241 500	2007	2	5
02-0001-007	Fauvet Girel sur 2 ha : 35 individuel PLUS CD 57%	35	LMH	4 594 717	486 773	11%	2 719 528	2007	2	3
02-0001-009	Porte de Valenciennes : 80 collectif PLUS CD 70%	80	LMH	8 761 929	1 351 313	15%	5 051 633	2008	2	2
02-0001-010	Faubourg de Roubaix : 71 collectif PLUS CD 72%	71	LMH	8 555 702	1 237 760	14%	4 882 000	2006	2	4
02-0001-012	Organum Fives : 18 collectif PLUS CD 78%	18	LMH	2 470 347	478 973	19%	1 321 833	2006	2	5
02-0001-013	Bois Blancs Coignet : 49 collectif PLUS CD 71%	49	LMH	5 351 337	857 875	16%	3 163 508	2007	1	4
02-0001-015	Garages Béranger Vauban Esquermes : 50 collectif PLUS CD 70%	50	LMH	5 571 674	952 520	17%	3 217 161	2006	2	7
02-0001-016	Frémy Courbet Fives : 40 collectif et individuel PLUS CD 70%	40	LMH	4 732 844	769 255	16%	2 650 392	2006	2	6
02-0002-007	Arbrisseau - ilot 13 : 14 maisons et 16 collectifs PLUS	30	SLE	3 167 000	153 000	5%	1 875 000	2007	2	4
02-0002-008	Margueritois : 60 maisons et collectifs PLUS CD 50%	60	SLE	7 141 000	776 000	11%	4 009 000	2007	1	4
02-0002-009	Arras Europe : 90 maisons et collectifs PLUS CD 70%	90	SLE	11 511 000	1 332 000	12%	6 107 000	2007	1	4
02-0002-010	Porte de Valenciennes : 40 semi collectifs PLUS	40	SLE	4 861 000	655 003	13%	2 360 000	2007	1	6
02-0002-013	FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS	0	SLE	5 382 569	612 064	11%	1 937 205	2007	1	4

Lignes modifiées :

N° ANRU	Opération	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Base de Financement Prévisionnel	Subvention ANRU	% Sub ANRU	Prêts C.D.C PRU	Année démarrage	Semestre démarrage	Durée
02-0001-001	Rue Bourjemois : 1 individuel en PLAI	1	LMH	185 057	37 303	20%	0	2005	1	2
02-0001-002	Rue du Four à Chaux : 1 individuel en PLAI	1	LMH	152 253	26 919	18%	0	2005	1	2
02-0001-003	Rue Margueritois : 1 individuel en PLAI	1	LMH	101 414	22 177	22%	0	2005	1	2
02-0001-005	Arras Europe : 50 individuel PLUS CD 66%	50	LMH	7 188 983	794 677	11%	2 799 391	2007	2	5
02-0001-007	Fauvet Girel sur 2 ha : 35 individuel PLUS CD 57%	35	LMH	4 594 717	486 773	11%	1 554 016	2007	2	3
02-0001-009	Porte de Valenciennes : 80 collectif PLUS CD 70%	80	LMH	8 761 929	1 351 313	15%	3 536 143	2008	2	2
02-0001-010	Faubourg de Roubaix : 71 collectif PLUS CD 72%	71	LMH	8 555 702	1 237 760	14%	3 507 000	2006	2	4
02-0001-012	Organum Fives : 18 collectif PLUS CD 78%	18	LMH	2 470 347	478 973	19%	1 028 092	2006	2	5
02-0001-013	Bois Blancs Coignet : 49 collectif PLUS CD 71%	49	LMH	5 351 337	857 875	16%	2 259 649	2007	1	4
02-0001-015	Garages Béranger Vauban Esquermes : 50 collectif PLUS CD 70%	50	LMH	5 571 674	952 520	17%	2 252 013	2006	2	7
02-0001-016	Frémy Courbet Fives : 40 collectif et individuel PLUS CD 70%	40	LMH	4 732 844	769 255	16%	1 855 275	2006	2	6
02-0002-007	Arbrisseau - ilot 13 : 14 maisons et 16 collectifs PLUS	30	SLE	3 167 000	153 000	5%	0	2007	2	4
02-0002-008	Margueritois : 60 maisons et collectifs PLUS CD 50%	60	SLE	7 141 000	776 000	11%	1 804 000	2007	1	4
02-0002-009	Arras Europe : 90 maisons et collectifs PLUS CD 70%	90	SLE	11 511 000	1 332 000	12%	3 688 000	2007	1	4
02-0002-010	Porte de Valenciennes : 40 semi collectifs PLUS	40	SLE	4 861 000	655 003	13%	0	2007	1	6
02-0002-013	FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS	0	SLE	5 382 569	612 064	11%	0	2007	1	4

**Mme AUBRY**  
Présidente de Lille Métropole  
Communauté Urbaine



**M. CANEPA**  
Préfet du Nord-Pas de Calais  
Préfet du Nord



**Mme AUBRY**  
Maire de Lille



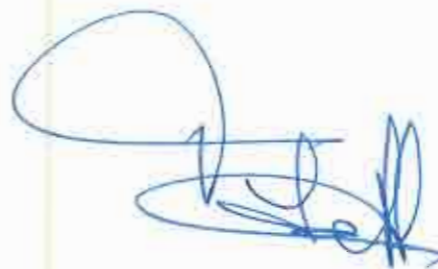
Pour le Directeur Général de  
l'ANRU  
**Mme MATHIEU**  
Déléguée Territoriale Adjointe



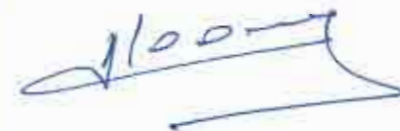
**M. PERCHERON**  
Président du Conseil Régional  
Nord-Pas de Calais  
Par Délégation  
**M. VANDIERENDONCK**  
Vice-Président



**M. DESJARDINS**  
Directeur Régional de la C.D.C.



**M. SIONNEAU**  
Président de l'Association  
Foncière Logement



**M. CACHEUX**  
Président de Lille Métropole  
Habitat



**M. REMIGNON**  
Directeur Général de S.L.E.

12 JUIN 2008  


**M. KACZMAREK**  
Directeur de la construction pour  
la SCP d'HLM Escaut Habitat



**M. OUDIN**  
Directeur Général de Pierres &  
Territoires de France Nord -  
Promotion Immobilière



**M. QUIQUET**  
Président  
de la SAEM SORELI



**M. SUBILEAU**  
Directeur Général Délégué  
de la SAEM EURALILLE



**M. KIEKEN**  
Gérant  
SCI Fleurs de Lille

